



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/40/PV.35

15 octobre 1985

FRANCAIS

QUARANTIEME SESSION

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA TRENTE-CINQUIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mardi 15 octobre 1985, à 10 heures

Président :

M. de PINIÉS

(Espagne)

Célébration du quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies [39]
(suite)

Déclarations de :

Son Excellence, M. Spyros Kyprianou, président de la République de Chypre
Son Excellence Elhaji sir Dawda Kairaba Jawara, président de la République de Gambie

Son Excellence Mme M. Eugenia Charles, premier ministre du Commonwealth de la Dominique

Son Excellence M. El Gizouli Daf'Alla, premier ministre de la République démocratique du Soudan

Son Excellence l'honorable Herbert A. Blaize, premier ministre de la Grenade

Son Excellence M. Arturo Fajardo-Maldonado, envoyé spécial du chef d'Etat de la République du Guatemala

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 10 h 30.

POINT 39 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

CELEBRATION DU QUARANTIEME ANNIVERSAIRE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Ce matin, l'Assemblée générale va tout d'abord entendre une déclaration de S. Exc. M. Spyros Kyprianou, président de la République de Chypre.

M. Spyros Kyprianou, président de la République de Chypre, est escorté à la tribune.

Le président KYPRIANOU (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, c'est un grand plaisir pour moi que de prendre la parole aujourd'hui devant l'Assemblée générale alors que vous en assumez la présidence. Il me semble très opportun que cette session historique soit présidée par une personnalité de votre expérience et de votre talent. Je saisis cette occasion pour vous présenter tous mes vœux de succès dans votre tâche importante.

Je voudrais également présenter mes félicitations et mes meilleurs vœux à l'Organisation à l'occasion de son quarantième anniversaire et féliciter le Secrétaire général et ses collègues d'avoir organisé cette session commémorative.

L'Organisation des Nations Unies est née du rêve et de l'espoir du monde d'après guerre de connaître une paix et une sécurité permanentes. Au bout de 40 ans, nous ne pouvons, bien sûr, prétendre que ce rêve a été totalement anéanti et que cet espoir s'est transformé en désespoir, mais nous pouvons affirmer que ce rêve n'est pas devenu une réalité et que cet espoir ne s'est pas concrétisé. La paix et la sécurité internationales ne sont pas encore une réalité tangible comme le prévoisaient les Nations Unies au moment de leur naissance historique.

Cette conclusion, bien que décevante, ne porte pas ombrage à la valeur et à l'utilité de l'Organisation des Nations Unies. Si elle n'avait pas existé, elle aurait dû être inventée, et, puisqu'elle existe, elle doit être défendue et renforcée. Si la paix et la sécurité internationales ne sont toujours pas plus qu'un souhait et un espoir, la faute n'en incombe pas à la Charte des Nations Unies. Si les droits de l'homme sont foulés aux pieds de façon si flagrante alors que, dans le même temps, on plaide tant en faveur de ces mêmes droits, si la course aux armements, classique et nucléaire, s'intensifie et si les conflits régionaux ne sont pas évités alors que tout le monde parle de la nécessité d'une coexistence pacifique, si la famine et la misère frappent des millions de

Le président Kyprianou

personnes alors que l'homme est allé sur la Lune, si l'injustice l'emporte trop souvent sur la justice, si la sincérité est trop souvent remplacée par l'hypocrisie, si le concept selon lequel la force prime le droit a trop souvent le dessus, la faute n'en incombe ni à l'Organisation, ni à ses mécanismes, ni à ses procédures. La cause principale de cette situation est le manque de volonté politique ou l'incapacité de mettre en oeuvre et de faire exécuter les décisions et résolutions des Nations Unies pour des raisons qui n'ont aucun rapport avec la lettre et l'esprit de la Charte.

Les petits pays tels que Chypre voient avec horreur les principes foulés aux pieds lorsque leur territoire est soumis à l'occupation alors qu'en même temps, les forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix sont soit dédaigneusement écartées soit tout simplement redéployées, et le Conseil de sécurité se contente simplement d'appeler au retrait des forces d'agression sans forcément s'assurer ensuite que ses décisions sont bien respectées.

Peut-on vraiment contester le fait que l'agresseur coupable d'invasion n'aurait pas commis cet acte illégal s'il avait su qu'il aurait à affronter toute la colère des Nations Unies et la force de leur action collective prévue par la Charte? C'est pour cette raison que les violateurs passés et présents des principes de la Charte et des résolutions des Nations Unies ont perpétré leurs actes puisqu'ils étaient certains que, quelques semaines après leur acte d'agression, ils ne seraient plus confrontés qu'à des demandes ou des admonestations.

Nous célébrons aujourd'hui, 40 ans après sa création, l'anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Quarante années représentent une période assez longue pour nous permettre de juger et d'évaluer les résultats généraux des Nations Unies et les services qu'elles ont offerts à l'humanité. Cet anniversaire est donc, pour nous tous, une bonne occasion pour rappeler le passé, faire le point de la situation actuelle et tracer la voie pour l'avenir de façon à garantir aux Nations Unies un rôle plus efficace.

L'efficacité des Nations Unies, comme je l'ai déjà dit, n'est bien sûr pas proportionnée aux espoirs immenses que sa création avait suscités en nous il y a 40 ans. La trop grande confiance que nous avons mise dans les possibilités offertes par les institutions internationales, nées du désir éperdu de construire un monde nouveau et meilleur, s'est très rapidement résorbée et s'est transformée

Le président Kyprianou

petit à petit en réserve et scepticisme. La guerre froide déclenchée immédiatement après la création de l'Organisation des Nations Unies a terni la vision d'origine et a porté au premier plan les intérêts en conflit des grandes puissances, ainsi que l'incapacité des Nations Unies à faire preuve d'efficacité sans leur appui conjoint et résolu.

A cet égard, il me semble approprié de rappeler les paroles suivantes de M. Trygve Lie, premier Secrétaire général des Nations Unies :

"On ne saurait répéter trop souvent que les Nations Unies ont été fondées en partant du principe selon lequel les grandes puissances seraient largement d'accord entre elles."

Bien sûr, ce serait une grave erreur que de sous-estimer ou d'oublier le travail fait par l'Organisation des Nations Unies au cours de ses 40 années d'existence qui ont été une période de changement révolutionnaire dans la vie politique et sociale internationale. L'Organisation des Nations Unies a réussi à s'acquitter d'un travail créatif et à servir l'humanité, même lorsque, confrontée à d'énormes difficultés, son rôle ou la portée de ses activités s'en sont trouvés limités.

L'Organisation des Nations Unies a défini des normes de conduite internationale et a fait connaître le principe de l'égalité des responsabilités et de l'égalité des droits dans les relations internationales. Elle a joué un rôle positif, un rôle clef dans le processus de décolonisation, et elle a apporté une contribution majeure dans le domaine des droits de l'homme et dans celui du développement social et économique des Etats pauvres. Elle a également contribué, par la création et la mise en place de l'institution relative aux opérations de maintien de la paix, au refrènement d'affrontements locaux et à la prévention de leur escalade en conflagrations plus vastes. Même en ce qui concerne le problème extrêmement complexe du désarmement et du contrôle des armements, l'Organisation des Nations Unies a toujours fait de son mieux, et de façon constante, pour fournir un cadre approprié à la solution de ce problème.

Le président Kyprianou

Outre le travail remarquable et appréciable qu'elle accomplit, l'Organisation offre à tous les Etats une instance où ils peuvent exposer leurs positions et leurs opinions sur des problèmes particuliers ou généraux, et faire connaître leur approbation ou leur désapprobation, leur opposition ou leur adhésion concernant des mesures ou des actions relatives aux relations entre Etats ou à des sujets plus vastes. Les Etats faibles, les peuples opprimés, les victimes de l'injustice peuvent parler et se faire entendre aux Nations Unies; ils peuvent faire valoir leurs droits et être soutenus moralement dans leur lutte pour défendre leurs droits inaliénables.

Toute cause, indépendamment de sa portée, peut recevoir appui aux Nations Unies. Si elle ne trouve pas de solution équitable ou concrète dans l'immédiat, cela ne tient pas à l'absence de mécanismes et de procédures appropriés aux Nations Unies, mais plutôt à ce que la mise en oeuvre de ces mécanismes et procédures exige l'approbation des Etats Membres et notamment celle des plus puissants. Et, malheureusement, cette approbation n'est conférée qu'après avoir évalué les intérêts individuels et seulement si cette approbation correspond aux intérêts des grandes puissances. Etant donné que, souvent, ce n'est pas le cas, les justes causes des peuples qui ont subi des torts trouveront aux Nations Unies un appui moral plutôt qu'une victoire concrète. Même si cela constitue un certain progrès, on ne peut dire que ce soit complètement satisfaisant.

Du fait qu'elles examinent les différends internationaux, les Nations Unies offrent une occasion de discussions et de dialogues constructifs qui - même s'ils semblent parfois futiles et si leur résultat concret n'est pas à la mesure du vif intérêt théorique qu'ils suscitent - sont de loin préférables à une inertie qui ne fait que contribuer à l'aggravation des problèmes internationaux. La solution pacifique des problèmes politiques implique, évidemment, la discussion et le dialogue préalables entre les parties intéressées. Les Nations Unies fournissent toujours une instance permettant cette discussion et ce dialogue et tant que se poursuit la discussion sur des différends internationaux, tant que dure le dialogue, l'espoir d'un règlement pacifique de ces différends subsiste aussi.

L'absence de système de sécurité internationale reste l'une des pierres d'achoppement sur la voie de tout progrès véritable vers le désarmement et la promotion du règlement pacifique des différends. Toutes les nations, et plus

Le président Kyprianou

particulièrement les petits pays comme le mien, ont un intérêt vital dans la création d'un système de sécurité collective par l'intermédiaire des Nations Unies. Les Nations Unies ont la responsabilité primordiale de sauvegarder la paix et la sécurité internationales, et cela ne peut être obtenu par le biais d'alliances militaires ou d'accroissement des armements, mais seulement par la mise en oeuvre des dispositions de la Charte et par leur strict respect de la part de tous les Etats Membres. Ce n'est qu'ainsi que les perspectives de paix pourront s'améliorer. Ce n'est que grâce au consensus entre toutes les nations souveraines de notre monde interdépendant et à la volonté collective de donner effet de façon véritablement durable à la Charte, que l'avenir de l'Organisation et de l'humanité pourra être assuré. En outre, ce n'est que grâce au renforcement de la coopération multilatérale que les Nations Unies seront en mesure de traiter avec efficacité des problèmes globaux que connaît l'humanité, qui ne peuvent être étudiés de façon isolée par un pays ou par un groupe de pays, mais uniquement par les efforts concertés de tous les membres de la communauté internationale.

Cependant, si nous n'avons obtenu jusqu'à présent que de maigres résultats, la raison principale en est, comme je l'ai déjà dit, la tendance des Etats à aborder les problèmes internationaux dans une optique qui s'écarte des obligations qu'ils ont contractées aux termes de la Charte, et selon des critères non pertinents tels que les alliances, les intérêts géopolitiques ou géostratégiques ou les affinités ou autres considérations.

Même dans les cas d'agression ou de violations des droits de l'homme ou des libertés fondamentales, des tentatives sont faites pour trouver des excuses pour les pays amis qui enfreignent les principes de la Charte et pour condamner un pays moins ami pour des violations moins graves. De même, on constate une tendance à agir au mépris des normes élémentaires élaborées par les Nations Unies, en proposant des solutions qui, ouvertement ou de façon dissimulée, imposent une orientation qui fait reculer l'histoire.

Cette attitude s'accompagne trop souvent - et nous en avons une expérience amère - de pressions exercées sur le plus faible, qui est souvent la victime, ou du refus de rejeter d'emblée des solutions qui ne sont pas conformes, en tout ou en partie, aux buts et principes de la Charte ou aux résolutions pertinentes des Nations Unies. Ces pratiques, généralement, ne font que compliquer les problèmes,

Le président Kyprianou

empêchent de parvenir aux résultats souhaités et rendent toute solution encore plus problématique et difficile à trouver.

Il y a, aux Nations Unies, pléthore de résolutions inappliquées et de cas de violations des principes et des dispositions de la Charte, et cela conforte l'opinion générale que les Nations Unies sont devenues un bureau de réclamations international et d'enregistrement des problèmes politiques internationaux sans solutions. Je ne citerai que quelques cas comme, par exemple, les problèmes de l'Afrique du Sud, de la Namibie, du Moyen-Orient et de Chypre, pour souligner de quelle façon les résolutions pertinentes des Nations Unies demeurent lettre morte et pour insister en même temps sur l'incapacité des Nations Unies à empêcher l'injustice au détriment du faible, à éviter ou à éliminer les graves risques qui compromettent la paix et la sécurité internationales.

Devant cette situation, Chypre a proposé, il y a quelques temps, l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée générale d'un point intitulé "Application des résolutions des Nations Unies". Nous ne pouvons qu'espérer que cette initiative, qui vient d'un pays qui a tant souffert, marquera le départ d'une action propre à redresser la situation.

Je n'ai pas l'intention aujourd'hui d'aborder les différents problèmes dont sont saisies les Nations Unies. La position de Chypre sur tous ces problèmes est aussi connue que constante. Je voudrais simplement mentionner brièvement le problème de Chypre qui, comme beaucoup d'autres, constitue un exemple typique de mépris total manifesté envers la Charte et les résolutions des Nations Unies par un agresseur qui, depuis 11 ans maintenant, occupe par la force une grande partie du territoire de notre pays, un Membre des Nations Unies qui a violé de façon flagrante et arrogante tous les droits de l'homme et les principes et normes du droit international. Depuis 11 ans maintenant, la perpétration et la prolongation d'une grave injustice aux dépens de Chypre est tolérée. Le coupable reste impuni alors que la victime souffre sa terrible tragédie. La Turquie n'hésite pas à agir au mépris de toutes les résolutions des Nations Unies sur Chypre et de tous les principes de l'Organisation, assurée que ses crimes d'invasion n'auront aucune conséquence désagréable pour elle et que son mépris flagrant des Nations Unies n'entraînera aucun préjudice concret.

Le président Kyprianou

Le problème de Chypre doit préoccuper l'ensemble de la communauté internationale. Il est erroné de juger de son ampleur en fonction de la taille de notre pays. Le fond du problème est étranger à la dimension de Chypre et aux risques qu'il a de conduire à une conflagration générale. Le problème de Chypre doit être perçu comme une question de principe, comme une question qui implique l'agression d'un pays étranger contre un Etat indépendant, la violation de tous les droits de l'homme, l'occupation du territoire par un autre pays, le recours à la force contre un peuple sans défense et, enfin, le mépris de la Turquie pour les Nations Unies.

L'Assemblée générale sait fort bien ce qui est arrivé à Chypre en 1974 et connaît parfaitement les efforts ardues déployés en vue de trouver une solution à ce problème, conformément à la Charte et aux résolutions des Nations Unies. L'Assemblée a également été tenue informée des diverses mesures que nous avons prises au cours de ces 11 dernières années et des concessions d'une portée considérable que nous avons consenties - concessions que, dans une situation similaire, aucun gouvernement représenté ici n'aurait certainement été prêt à consentir - dans un désir sincère d'accélérer le processus en vue de trouver une solution pacifique et viable. Le problème de Chypre persiste sans aucune raison si l'on considère les concessions que nous avons faites. C'est là la conclusion qui s'impose à tous ceux qui examinent la situation objectivement. Ce n'est pas en exerçant des pressions sur le faible qu'il sera possible de trouver une solution juste et durable au problème; pour ce faire, il faut se conformer au strict respect de la Charte et des résolutions des Nations Unies. En tant que partie faible, nous avons recouru à l'appui des Nations Unies, mais l'appui que nous en avons reçu et pour lequel nous sommes reconnaissants ne s'est toujours pas traduit par des mesures efficaces. Il est sans doute facile d'exercer des pressions sur la partie faible afin de la faire céder, mais cela est-il la meilleure façon de trouver une solution aux problèmes internationaux alors que les principes mêmes des Nations Unies sont en jeu? Est-ce là la façon dont les fondateurs des Nations Unies envisageaient l'avenir il y a 40 ans? Cela dit, je confirme ce que je viens de dire, à savoir que ce ne sont pas les Nations Unies en tant qu'Organisation qui sont à blâmer, mais ceux qui tout en étant en mesure de le faire n'ont pas la volonté politique de rendre les Nations Unies plus efficaces.

Le président Kyprianou

Pour définir leur attitude, les divers gouvernements doivent se fonder strictement sur les dispositions et résolutions des Nations Unies et faire abstraction de toute autre considération. Le problème de Chypre est l'un de ceux qui peuvent être considérés comme une sorte d'épreuve qui déterminera l'avenir des Nations Unies. Je lance une fois encore un appel afin que tout soit fait, collectivement et individuellement, pour favoriser l'application intégrale des résolutions des Nations Unies; ce faisant, les principes et déclarations prendront un véritable sens.

Pour notre part nous continuerons de coopérer de bonne foi avec le Secrétaire général des Nations Unies dans le cadre de la mission que lui a confiée le Conseil des Nations Unies, et je saisis l'occasion pour lui exprimer notre admiration pour ses efforts inlassables.

Les problèmes du Moyen-Orient, de l'Afrique du Sud, du système inhumain de l'apartheid, de la Namibie et d'autres problèmes semblables constituent également une véritable mise à l'épreuve des possibilités et de l'efficacité de l'ONU. La crédibilité et le prestige de l'ONU sont également mis à l'épreuve, alors que, pendant 40 ans, elle a utilisé pleinement mais sans succès la méthode des recommandations. Elle doit donc maintenant prendre des mesures efficaces, afin d'éviter de s'attirer dans 40 ans - si elle survit jusque-là - ces mêmes observations au sujet de son impuissance et du déclin de son prestige. Mais, le monde connaîtra alors une situation encore plus grave que celle qui sévit aujourd'hui.

Il est indubitable que l'ONU doit jouer un rôle clef dans la vie internationale au moment où surviennent des changements cruciaux, où le monde s'écarte constamment des valeurs et des principes moraux et où l'interdépendance des Etats, qui abolit frontières et distances, unit les peuples dans un destin commun et un devoir commun.

La paix et la sécurité internationales, le bonheur et le bien-être des peuples du monde demeureront l'intérêt incontesté et le plus permanent de la communauté internationale. Il importe aujourd'hui plus que jamais de préserver et de renforcer l'ONU en tant qu'instance propre à harmoniser les relations entre Etats et de garantir efficacement la paix, de la liberté et de la justice dans le monde. Il importe aujourd'hui plus que jamais de rétablir le prestige, actuellement en déclin, de l'ONU. Comme vous l'avez suggéré, monsieur le Président, dans votre discours à l'Assemblée générale :

Le président Kyprianou

"Ce n'est un secret pour personne que l'Organisation des Nations Unies traverse actuellement une crise de prestige. Manifestement, l'Organisation ne répond pas à ce que le monde attendait d'elle lors de sa création." (A/40/PV.1)
Il faut faire en sorte que ces termes ne s'appliquent plus et qu'ils n'aient plus à être utilisés dans l'avenir.

Cette session de commémoration a favorisé la prise de conscience universelle de la nécessité historique de revoir la politique et les positions avant de revoir la Charte. L'expérience des Nations Unies, après 40 ans, exige que nous révisions nos idées sur la nécessité et l'utilité des institutions internationales et que nous prenions un nouveau départ en vue de renforcer la paix, la justice et le bonheur de tous les peuples de notre monde interdépendant. Les Nations Unies devraient être réunies et ressourcées afin qu'elles puissent jouer leur rôle efficacement et justifier enfin leur création et leur existence.

En cette occasion exceptionnelle, nous devons réaffirmer notre attachement aux buts et principes de la Charte et exprimer en même temps notre volonté politique de ne rien faire qui s'en écarte. Si nous faisons en sorte que ces mots deviennent réalité, l'Organisation deviendra l'instrument efficace de paix, de liberté, de sécurité et de justice dont rêve l'humanité depuis des décennies.

Pour ma part, je confirme l'attachement indéfectible de mon pays aux buts et principes des Nations Unies. Voilà le message que je vous adresse et voilà la promesse que je renouvelle au nom du peuple chypriote.

M. Spyros Kyprianou, président de la République de Chypre, est escorté de la tribune.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : L'Assemblée va maintenant entendre la déclaration du Président de la République de Gambie, S. Exc. Elhaji Sir Dawda Kairaba Jawara.

M. Elhaji sir Dawda Kairaba Jawara, président de la République de Gambie, est escorté à la tribune.

Le président JAWARA (interprétation de l'anglais) : C'est pour moi un grand honneur que de pouvoir participer à la commémoration de l'une des plus importantes réalisations de l'effort humain : la création, il y a 40 ans, de l'Organisation des Nations Unies. A ce moment historique, notre situation était telle que le peuple de la Gambie n'était pas représenté parmi les 51 Etats qui ont adopté la Charte des Nations Unies à San Francisco en 1945. Et pourtant, nous y étions présents en esprit. Car nous aussi avons participé, dans la mesure où nos ressources le permettait, à la lutte héroïque menée contre l'oppression fasciste. Et nous aussi avons vu nos jeunes répondre à l'appel aux armes et offrir le sacrifice suprême pour la cause de la liberté. Ainsi, avant même notre émergence en tant que nation souveraine, nous, en Gambie, avons prouvé notre attachement aux principes et objectifs des Nations Unies. Cet attachement demeure inébranlable.

Dans la vie d'une organisation internationale, 40 ans représentent une durée appréciable. Cette session commémorative nous donne donc la possibilité d'étudier l'expérience acquise au cours des quatre dernières décennies, qui ont vu les Nations Unies passer de l'enfance, par la jeunesse, à la pleine maturité. Comme il en va de tous les efforts humains, ce processus de croissance a connu succès et revers. De même, l'optimisme qui avait accueilli la naissance de l'Organisation a inévitablement fait place à des attentes plus réalistes.

Cependant, malgré des changements lourds de conséquences qui ont transformé si radicalement notre planète depuis 1945, les peuples du monde sont restés convaincus qu'une organisation, dans le contexte fraternel de laquelle tous les pays, petits et grands, peuvent participer, sur la base d'une égalité souveraine, à la tâche du maintien de l'ordre international, est nécessaire. C'est un triomphe indéniable, qui a semé la confusion parmi les cyniques qui avaient prédit que les Nations Unies connaîtraient le sort malheureux de son prédécesseur infortuné, la Société des nations. Un certain nombre de réalisations importantes se sont accomplies au cours de cette période, notamment dans le domaine de la décolonisation et de l'établissement de normes dans le domaine des droits de l'homme, domaine auquel mon gouvernement attache une importance particulière.

Les Nations Unies ont été créées parmi les souffrances et la destruction entraînées par la deuxième guerre mondiale, pour assurer que l'humanité ne connaîtrait plus jamais cette horreur. A cette fin, les Etats Membres ont

Le président Jawara

officiellement renoncé à employer la force pour résoudre leurs différends et ont entrepris de les régler par des moyens pacifiques. En même temps, les dispositions de la Charte assuraient que le Conseil de sécurité, organe chargé officiellement du maintien de la paix et de la sécurité internationales, imposerait des sanctions punitives appropriées pour toute violation des principes primordiaux de la Charte. Pour des petits pays non alignés comme la Gambie, qui ont suivi avec beaucoup d'intérêt le fonctionnement dans la pratique de ces mécanismes de sécurité collective, le bilan n'a pas été tout à fait rassurant.

D'une part, il est un fait irréfutable : depuis 1945, le monde n'a pas connu d'affrontement militaire direct entre les grandes puissances, bien que l'on ne sache pas précisément si cela est dû à l'esprit du multilatéralisme ou à l'effet modérateur de la perspective d'une destruction réciproquement assurée.

Toutefois, au cours de cette période, notre monde a été ébranlé, à de nombreuses reprises, par des conflits régionaux destructeurs, dans lesquels les Etats Membres ont méconnu les dispositions de la Charte et l'ensemble du droit international, et ont cherché à favoriser leurs intérêts individuels par le recours à la force. Malheureusement, dans de nombreux cas, le Conseil de sécurité n'a pas pu assumer ses responsabilités conformément à la Charte pour des raisons d'ordre procédural ou autre.

Cette situation a gravement sapé l'autorité et la crédibilité des Nations Unies et a encouragé d'autres ruptures de la paix et de la sécurité internationales. Les actes d'agression les plus récents commis par l'Afrique du Sud contre l'Angola et par Israël contre la Tunisie illustrent bien cette tendance alarmante.

La Gambie déplore cet état de choses dont les incidences, à notre avis, sont des plus graves pour la sécurité de petits pays comme le nôtre. Puisque nous ne disposons pas de la force, nous dépendons de la primauté du droit pour garantir notre intégrité et notre indépendance. Mais si l'application du droit est entravée par des violations répétées qui restent impunies, vers quoi devons-nous nous tourner pour assurer notre protection? Allons-nous nous associer à la course aux armements qui détourne des besoins pressants du développement économique et social de notre nation des ressources déjà rares?

Je voudrais saisir cette occasion pour parler rapidement de quelques situations spécifiques qui préoccupent mon gouvernement. En Afrique du Sud, la

Le président Jawara

répression systématique de la majorité noire par le régime d'apartheid a atteint un nouveau crescendo l'an passé. La Gambie condamne cette brutalité impitoyable qui n'a épargné ni les dirigeants religieux, ni les travailleurs, ni même les écoliers. Il faut contraindre le régime raciste, par le biais de l'imposition de sanctions obligatoires, à abandonner l'apartheid et à entreprendre des discussions de fond avec les représentants authentiques de la majorité de la population. C'est là le seul moyen d'assurer des droits égaux au peuple opprimé d'Afrique du Sud, dont mon gouvernement appuie sans équivoque aucune la juste lutte héroïque.

La situation dans un pays voisin, la Namibie, n'est pas moins alarmante. Là aussi, Pretoria continue de défier les résolutions successives du Conseil de sécurité, en maintenant son occupation illégale du territoire dont il continue de piller les vastes ressources avec la collaboration des intérêts économiques étrangers.

En tant que seule autorité administrante légale du territoire, les Nations Unies assument une responsabilité spéciale à l'égard du peuple namibien. Etant donné que tous les efforts de persuasion se sont heurtés à l'intransigeance et à la duplicité profondément enracinées de l'Afrique du Sud, les Nations Unies doivent donc maintenant recourir aux sanctions obligatoires prévues par la Charte pour assurer au peuple namibien, sous la direction de la SWAPO, son seul représentant authentique, la jouissance totale de son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance, conformément à la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

Le président Jawara

Mon gouvernement est tout aussi préoccupé par le déroulement de la tragédie palestinienne. Privés de leur patrie pour que d'autres puissent disposer d'un territoire qu'ils appellent leur territoire, les Palestiniens sont toujours dispersés dans une dizaine de pays du Moyen-Orient où ils mènent une vie de réfugiés. La Gambie appuie sans réserves les aspirations nationalistes légitimes du peuple palestinien, car elle est convaincue que la rapide réalisation de ces aspirations est la condition sine qua non du règlement du conflit arabo-israélien.

La Gambie est profondément attristée par les hostilités fratricides entre l'Iraq et l'Iran qui constituent une menace permanente pour l'unité de la umma islamique et un grave danger pour la paix et la sécurité internationales. J'ai l'honneur, depuis juillet 1984, d'assumer la présidence du Comité de paix créé par l'Organisation de la Conférence islamique afin de parvenir, en collaboration avec les deux parties, à une solution pacifique de ce tragique conflit. Certes, notre entreprise n'a pas encore abouti, mais le Comité n'épargnera aucun effort dans sa quête d'une solution juste, honorable et durable basée sur les principes de l'Islam et sur le droit international.

La Gambie partage aussi les souffrances de l'Afghanistan et du Kampuchea, dont les peuples respectifs subissent toujours le joug de l'occupation étrangère. A cet égard, mon gouvernement suit avec beaucoup d'intérêt les initiatives visant le règlement pacifique de ces crises et les appuie. Nous notons en particulier, avec un optimisme prudent, l'évolution des pourparlers directs qui ont lieu à Genève sous les auspices du Secrétaire général.

Pour ce qui est de la situation dans la péninsule c , mon gouvernement appuie le dialogue qui se poursuit actuellement entre les parties et pense que leur admission aux Nations Unies multiplierait les chances de réunification, ce qui serait aussi conforme au principe d'universalité de notre organisation.

Le quarantième anniversaire des Nations Unies est célébré à une étape critique de l'évolution des relations économiques internationales. Il y a tout juste un an, dans le cadre de l'Assemblée générale, les pays développés et les pays en développement ont examiné la situation économique mondiale avec un optimisme prudent et ont exprimé l'espoir que la reprise économique dont on voyait les premiers signes dans les principaux pays industrialisés gagnerait le reste du monde. Aujourd'hui, nous constatons malheureusement qu'il n'en est rien.

Le président Jawara

Dans l'ensemble, les pays en développement restent les otages de la récession générale des 10 dernières années. La vaste majorité de ces pays sont toujours en proie à la stagnation quand ils ne font pas face à un recul des secteurs vitaux de leur économie. Tandis que les prix des produits de base se sont érodés au fil des années, les recettes à l'exportation ont considérablement diminué, ce qui a entraîné un endettement croissant auquel se sont ajoutés les déficits chroniques de la balance des paiements. En outre, étant donné que la plupart des pays touchés appartiennent à la catégorie des pays les moins développés, il s'est produit une érosion générale du niveau de vie, ce qui est tout particulièrement vrai pour les pays les moins développés d'Afrique où des millions de gens vivent sous le spectre de la pauvreté et de la famine en raison des catastrophes naturelles dues à la sécheresse actuelle et à la désertification croissante. Alors que la production nationale a continué de baisser de manière considérable dans la plupart de ces pays, la croissance démographique continue de dépasser le rythme de l'approvisionnement en denrées alimentaires.

Confrontés à ces énormes problèmes, les pays en développement d'Afrique ont été contraints d'adopter des programmes d'austérité extrêmement sévères pour contenir le déficit croissant de leur balance des paiements. Il est regrettable, toutefois, que ces mesures n'aient pas réussi à susciter une croissance. Les services publics essentiels ont été sensiblement réduits ou même abandonnés, la production nationale et les possibilités d'emploi ont considérablement diminué.

C'est dans ce contexte bien sombre que nous célébrons solennellement le quarantième anniversaire des Nations Unies.

La Gambie, l'un des pays les moins développés d'Afrique et qui a essentiellement une économie agricole, n'a depuis plus de 10 ans que de médiocres récoltes en raison des effets néfastes d'une sécheresse prolongée. C'est la raison pour laquelle mon gouvernement a décidé récemment, en coopération avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, d'opérer toute une série de réformes et de prendre des mesures d'ajustement. Toutefois, nous reconnaissons que les mesures d'ajustement que nous avons essayé d'appliquer jusqu'à présent ne peuvent, au mieux, qu'arrêter la marche négative de notre économie. Nous avons donc lancé un vaste programme de relance économique qui vise non seulement la stabilisation mais aussi la reprise et la croissance. Voilà qui montre bien la volonté de mon gouvernement de maintenir et d'améliorer le niveau de vie de notre population.

Le président Jawara

S'efforcer de faire face à la situation économique des pays en développement et de l'améliorer est l'un des objectifs les plus pressants de notre époque. Il y a seulement quelques mois, la vingt et unième Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine a adopté un programme prioritaire quinquennal pour répondre aux problèmes d'urgence, à court, moyen et long terme, de l'Afrique.

Certes, nous reconnaissons que c'est à nous qu'incombe avant tout la responsabilité d'atteindre ces objectifs. Toutefois, il faut que nos efforts soient complétés par une aide de la communauté internationale. Nous prions donc instamment les organismes multilatéraux, la Banque mondiale et les institutions spécialisées des Nations Unies en particulier, de canaliser les ressources disponibles pour les secours en cas de sécheresse et de famine et pour la reprise économique dans le cadre des organisations sous-régionales et régionales existantes. A cet égard, les projets d'amélioration du bassin des rivières et les organisations intergouvernementales de développement comme le CILSS - soit le Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel - qui s'occupent, dans le cadre d'une coopération multilatérale, du réaménagement et de l'amélioration de la production agricole et alimentaire, méritent de se voir accorder la priorité.

J'aimerais, à ce stade, dire officiellement combien la Gambie apprécie la générosité et l'opportunité avec lesquelles les différents organes et institutions du système des Nations Unies ont répondu à ces crises, l'Office pour les opérations d'urgence en Afrique en particulier. Je voudrais, par ailleurs, mentionner la campagne menée actuellement par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE) pour que tous les enfants soient vaccinés d'ici à 1990.

Il est évident qu'on ne peut arriver à un développement économique et social soutenu que dans le contexte d'une authentique coopération internationale. Il est tout aussi vrai qu'il n'est pas d'instance plus appropriée que les Nations Unies pour parvenir à la réalisation de ces objectifs.

Le président Jawara

Souvenons-nous donc, en cette occasion importante, que la raison d'être des Nations Unies est de faire de ce monde un monde meilleur - un monde plus sûr, plus sain et plus humain pour l'ensemble de l'humanité. La quarantième session nous donne donc l'occasion à tous de nous consacrer de nouveau aux nobles idéaux et aux principes inscrits dans la Charte, dans une renaissance de l'esprit d'internationalisme qui a inspiré la création de notre organisation, il y a 40 ans. En exploitant nos énergies collectives ainsi mises en valeur, je suis persuadé que nous pourrons nous tourner avec confiance vers un monde plus stable et plus équitable.

Je ne peux terminer sans rendre un hommage bien mérité au Gouvernement et au peuple des Etats-Unis d'Amérique pour tout ce qui a été fait afin d'assurer le succès de cette session historique.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je remercie le Président de la République de Gambie de la déclaration qu'il vient de faire.

Elhadji sir Dawda Kairaba Jawara, président de la République de Gambie, est escorté de la tribune.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. Exc. Mme Eugenia Charles, premier ministre du Commonwealth de la Dominique.

Mme Eugenia Charles, premier ministre du Commonwealth de la Dominique, est escortée à la tribune.

Mme CHARLES (Dominique) (interprétation de l'anglais) : En tant que Membres de cette organisation, nous sommes heureux de commémorer le quarantième anniversaire de sa fondation. L'Organisation a été créée pour doter les nations de notre monde d'un forum leur permettant de discuter des problèmes mondiaux. Ses fondateurs étaient convaincus que, lorsque les peuples se parlent, ils risquent moins de se battre.

Nous pouvons nous féliciter du fait qu'à ce jour, nous avons évité une autre guerre mondiale. Mais pouvons-nous vraiment être satisfaits lorsque nous regardons autour de nous et voyons les nombreux conflits en cours qui semblent ne pas connaître de fin, en dépit de nos nombreuses résolutions et tentatives de réconciliation? Pouvons-nous véritablement dire que notre monde est en paix alors que des actes de terrorisme sont commis de façon presque quotidienne, que les

Mme Charles (Dominique)

terroristes sont traités comme des héros et leurs victimes comme les personnes à blâmer? Il semble que, même plus encore que durant la période qui a immédiatement précédé 1945, la force prime le droit. Non, je pense que non seulement nous devons nous féliciter, mais que nous devrions profiter de cette étape pour réfléchir et nous demander : où nous sommes-nous trompés?

En ce qui concerne les Nations Unies, je ne suis pas experte en la matière. Je ne viens que rarement dans ces salles. Mais j'ai eu ici une expérience très parlante qui illustre à mes yeux le fait que l'une de nos erreurs est que nous avons cessé de nous écouter les uns les autres. Il semblerait logique que, si nous voulons discuter de nos problèmes dans le but d'y apporter une solution ou d'arriver à un consensus, nous devons écouter ce que chaque Membre a à dire.

Or, il y a deux ans, l'occasion m'a été donnée de prendre la parole au Conseil de sécurité sur la question de l'opération de secours de la Grenade, organisée à la demande des pays de l'Organisation des Etats des Caraïbes orientales. Ecoutant ensuite les deux discours prononcés après le mien, j'ai constaté que ces orateurs ne manifestaient aucun intérêt, pas même sous la forme de la plus petite référence, à l'égard de ce que j'avais dit. Il est devenu évident pour moi qu'ils étaient venus à la réunion pour exposer leur position et que la question elle-même était sans importance à leurs yeux - seuls les protagonistes étaient importants. J'ai quitté ce bâtiment très déçu. La Charte des Nations Unies représentait beaucoup pour moi. Je faisais mes études de droit au moment de sa création et je suivais à l'époque avec le plus vif intérêt les débats et les projets qui portaient sur la formation des Nations Unies. La Déclaration universelle des droits de l'homme est gravée dans ma mémoire et est à la base de toutes mes réflexions et de toutes mes aspirations. J'ai toujours sur moi un exemplaire de sa version définitive autorisée.

Ce jour de 1983, alors que je quittais ce bâtiment pour me rendre à l'aéroport et retourner dans ma région troublée du monde, j'ai pensé : est-ce là la noble assemblée où les membres peuvent discuter froidement, calmement et sans passion, de leurs opinions diverses, avec le désir véritable de comprendre les questions et de trouver une solution aux problèmes? J'étais attristée de penser que l'accusation que l'on entend souvent, que les Nations Unies ne sont qu'un moulin à paroles, était sans doute justifiée, que peut-être notre organisation, où nous avons placé tant d'espoirs en 1945, n'était plus à la hauteur des nobles idéaux sur lesquels

Mme Charles (Dominique)

elle était fondée. Je me suis sentie désillusionnée à la pensée que les Nations Unies étaient devenues une Organisation où tout le monde parlait mais où personne n'écoutait. J'étais préoccupée de voir qu'aucun problème n'était discuté dans son contexte même et tout débat pouvait être utilisé, non seulement pour discuter de questions qui n'avaient aucun rapport avec le problème à l'examen, mais pour réaffirmer des positions bien ancrées. J'ai compris qu'au sein des Nations Unies, il y avait des sous-groupes unis qui empêchaient l'Organisation de fonctionner comme prévu - comme lieu de discussions libres, franches et courageuses. L'objectif n'était plus la paix pour toujours, mais plutôt des buts à réaffirmer contre un adversaire ou en faveur d'un allié.

Pour un petit pays, cette tendance est désavantageuse. Etant sans doute trop petits et trop peu importants aux yeux des pays plus grands et plus développés pour être un membre effectif d'un sous-groupe quelconque, notre voix ne compte pas beaucoup dans cette organisation de ce qui devraient être des nations unies - unies contre la tyrannie, unies pour la liberté et la justice, unies dans un esprit de fraternité. Malgré notre petite taille, pouvons-nous essayer de faire comprendre aux autres Etats Membres que toute la rhétorique utilisée pour expliquer que la paix mondiale est désirable n'apportera pas la paix tant que les préjugés et les inégalités, - tous deux apparents dans le traitement que nous, les petits pays, recevons bien souvent - ne seront pas éliminés?

Si nous représentons vraiment toutes les nations du monde, comment pouvons-nous justifier l'absence parmi nous de la République de Corée? Sans l'aide de cette organisation, la République de Corée a poursuivi une politique de négociations patientes et sincères avec son voisin septentrional, dans l'espoir qu'un règlement pacifique de la question de Corée pourrait être atteint afin qu'au moins dans une région du globe, il y ait une réduction des tensions. Cette action est en tous points conforme aux espoirs de notre organisation et j'espère vivement que nous pourrions rapidement régler la question du statut de Membre de la République de Corée.

Mme Charles (Dominique)

L'Afrique du Sud ne tient nullement compte de l'article 2 de notre déclaration des droits de l'homme. Au cours de ces derniers mois nous avons assisté à une escalade de violence dans ce pays, et nous ne saurions permettre qu'elle se poursuive. Laissons ceux qui ont qualité pour le faire imposer des sanctions. C'est ce que nous avons fait il y a de nombreuses années dans mon pays, mais je doute que l'Afrique du Sud soit même au courant de notre existence. Il me semble que l'isolement complet de ce pays soit la seule mesure qui puisse mettre un terme au système méprisable d'apartheid imposé en Afrique du Sud. Mais puisque, à court terme, une telle mesure porterait préjudice à ceux que nous voulons aider, c'est le peuple opprimé d'Afrique du Sud et les peuples des pays voisins qui devraient exiger qu'on la prenne. Cela aurait aussi pour avantage de régler en même temps la vieille question de la Namibie.

Les trois domaines pour lesquels j'ai proposé des mesures qui devraient être prises par les nations du monde ne représentent que quelques-uns des nombreux problèmes qui appellent d'urgence l'attention de l'Organisation. En même temps, du fait que nous continuons à les renvoyer à l'Assemblée générale, nous sommes conscients, et je le reconnais, que, sans cette organisation, nous n'aurions pas pu accomplir grand-chose au cours de ces 40 dernières années et qu'il nous reste encore beaucoup à faire.

Les institutions du système des Nations Unies ont aidé nos pays en développement. Nous n'aurions souvent pas été en mesure de promouvoir le bien-être de nos peuples sans cette aide. Mais il faut que je répète ici ce que j'ai déjà dit dans de nombreuses autres instances internationales et qui mérite d'être répété, à savoir que, parallèlement à l'assistance technique qui nous est fournie, il faut, premièrement, assurer à nos peuples une formation convenable si nous voulons pouvoir nous passer un jour de cette assistance technique et, deuxièmement, mettre en oeuvre un programme qui mette les personnes ainsi formées en mesure d'être compétitives sur le marché des services. Oui, il nous reste beaucoup à faire.

C'est pour cette raison que j'affirme que, en dépit de nos déficiences, le quarantième anniversaire de notre création est cause de réjouissance. Car, en arrivant avec succès au bout d'une telle période d'efforts, nous montrons notre volonté de voir s'épanouir les idéaux sur lesquels repose notre organisation.

Mme Charles (Dominique)

Tout ce que je demande, c'est que nous soyons des Nations "Unies" pour la justice ainsi que pour la paix et la stabilité futures de notre monde.

En vous remerciant monsieur le Président, des dispositions qui m'ont permis de prendre la parole à cette session, je désire également vous féliciter à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. C'est un honneur signalé qui vous est fait en ce quarantième anniversaire de notre organisation, honneur que vous justifiez en vous acquittant si bien de vos fonctions.

Mme Eugenia Charles, premier ministre du Commonwealth de la Dominique, est escortée de la tribune.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : L'orateur suivant est le Premier Ministre de la République démocratique du Soudan, S. Exc. M. El Gizouli Daf'Alla.

M. El Gizouli Daf'Alla, premier ministre de la République démocratique du Soudan est escorté à la tribune.

M. DAF'ALLA (Soudan) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter à l'occasion de votre élection à la présidence de cette éminente session de l'Assemblée générale, élection qui est un hommage rendu à vos qualifications et à votre longue expérience de diplomate. C'est aussi un honneur pour votre pays ami, lié au Soudan, à son peuple et à son gouvernement par les liens les plus étroits, et bien connu pour son rôle de pionnier au service des nobles buts et principes des Nations Unies.

La création de l'Organisation des Nations Unies a été un événement historique important dans le développement des relations humaines et un tournant décisif dans l'histoire des activités collectives conjointes. Avec la signature de la Charte des Nations Unies, les relations internationales sont passées à un stade plus avancé, fondé sur un réservoir d'expériences partagées par les nations et les peuples. Elles ont reflété la détermination de la communauté internationale, d'explorer les horizons d'un avenir où l'on aurait foi en la coopération et où l'on renoncerait à la guerre. A l'occasion de ce quarantième anniversaire des Nations Unies, c'est à nous qu'il incombe aussi de faire le bilan des résultats obtenus jusqu'ici, des difficultés du passé et du présent, et de nos aspirations pour l'avenir.

M. Daf'Alla (Soudan)

Le Soudan participe à cette session historique après la grande victoire remportée par son peuple en avril dernier, à savoir le renversement du régime qui opprimait ce peuple depuis 16 ans. Ce régime avait, par sa politique, suscité un certain nombre de problèmes internes et externes; il avait causé l'effondrement de l'économie nationale, avait fragmenté l'unité du pays et nous avait rendus incapables de jouer le rôle qui nous revient de droit sur la scène internationale.

Le gouvernement révolutionnaire a établi les priorités suivantes : rétablir au Soudan une forme de gouvernement démocratique; appliquer le concept de la démocratie; reconstruire l'unité nationale; résoudre tous les problèmes par le dialogue et porter remède à la situation économique critique. Dès le début même de notre glorieuse révolution populaire, notre pays a toujours affirmé sa foi dans les principes des Nations Unies, son respect pour les droits de l'homme et son adhésion aux instruments internationaux et régionaux, en même temps que son respect de l'indépendance et de la souveraineté territoriale de tous les Etats, son engagement à ne pas s'ingérer dans les affaires intérieures des Etats voisins, son désir de régler tous les problèmes et différends par des moyens pacifiques et de promouvoir une coopération régionale et internationale commune.

Au moment où tout le monde célèbre le quarantième anniversaire des Nations Unies, le Soudan réaffirme son attachement indéfectible aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et sa conviction selon laquelle la Charte demeure le meilleur cadre pour la codification, l'organisation et la pratique de la coopération internationale dans les domaines politique, économique et social, ainsi que pour la promotion et l'appui de cette coopération. Alors que nous disons cela, nous avons devant nous un exemple vivant de l'action efficace que les Nations Unies continuent de mener, à savoir leur rôle dans la mobilisation et la coordination de l'assistance que nous apporte la communauté internationale, à nous et aux autres pays africains, pour nous aider à atténuer les effets de la famine, de la sécheresse et de la désertification. Comme nous l'avons déjà mentionné, les Nations Unies ont prouvé qu'elles étaient capables, si elles disposaient de l'appui et de la confiance nécessaires, d'assumer leur rôle conformément aux aspirations de la Charte.

M. Daf'Alla (Soudan)

Nous voudrions réaffirmer notre reconnaissance pour les efforts déployés par le Secrétaire général, le Bureau des Nations Unies pour les opérations d'urgence en Afrique ainsi que par les organisations et institutions des Nations Unies qui ont appuyé nos efforts et ceux d'autres pays africains pour sortir de la crise actuelle. Nous espérons que cette assistance s'étendra aux efforts des pays africains en vue du redressement et du développement. A cet égard, nous voudrions rendre hommage au FISE pour les efforts qu'il déploie en vue d'aider les autorités du Soudan à mener à bien une campagne de vaccination pour les enfants dans tous les hôpitaux et les centres de santé des zones urbaines et rurales, dans le cadre de la campagne internationale de vaccination pour tous d'ici l'an 1990.

Quarante ans dans la vie des Nations Unies et dans la vie de leurs peuples, c'est une courte période, mais l'Organisation peut être fière de ce qu'elle a fait au cours de ces années : le nombre de ses membres est passé de 51 Etats à 159, et il n'y a pas eu de guerre nucléaire. Le rôle de l'Organisation dans les questions de décolonisation, dans la limitation de certains conflits mineurs, dans les opérations de maintien de la paix et le désarmement et dans la promotion du droit international est indéniable. Les efforts des institutions spécialisées ont confirmé la cohésion qui existe entre les pays et ont montré que les questions de développement, d'alimentation, d'environnement, de santé, des mers, des ressources en eaux, de communications, de météorologie, des réfugiés, de lutte contre la drogue, de prévention du crime, etc., ne peuvent être résolues par un Etat seul ou par un groupe d'Etats, quels que soient leurs moyens. Ces efforts ont également montré que le monde ne peut être géré ou contrôlé par un Etat seul ou par un groupe d'Etats. La coopération multilatérale est donc nécessaire pour la paix, le progrès et l'avenir du monde.

Si nous sommes fiers de pouvoir énumérer les réalisations de notre organisation internationale, on ne peut dire pour autant qu'elle a toujours répondu à nos aspirations. Les exemples les plus évidents de son incapacité sont les suivants : elle n'a pas permis aux peuples de Namibie et de Palestine de parvenir à l'indépendance et à la souveraineté; elle n'a pas pu mettre fin à la politique d'apartheid contre le peuple d'Afrique du Sud et elle n'a pas pu non plus limiter la course aux armements de type classique et aux armements nucléaires. Ces échecs sont peut-être dus au fait que certains Etats Membres des Nations Unies sont plus

M. Daf'Alla (Soudan)

soucieux de leurs propres intérêts que de ceux de la communauté internationale, ou qu'ils ne se conforment pas aux dispositions et principes de la Charte des Nations Unies, ou que certaines superpuissances ignorent volontairement l'Organisation et essaient de trouver des solutions à certains problèmes en dehors du cadre des Nations Unies.

Je suis certain que les objectifs de la Charte constituent encore une bonne base pour le règlement des questions mondiales, le maintien de la paix et de la sécurité internationales et l'établissement d'un nouvel ordre économique mondial. Notre célébration du quarantième anniversaire de la création de l'Organisation et la présence de tant de chefs d'Etat et de gouvernement en cette occasion réaffirment leur désir de paix et leur détermination d'aider les Nations Unies à parvenir à leurs objectifs.

En outre, nous pensons que l'Assemblée générale des Nations Unies doit saisir cette occasion pour regarder vers l'avenir et élaborer des plans et des programmes pour la réalisation d'objectifs précis dans les domaines économique, social et humanitaire et dans le domaine du désarmement, jusqu'à l'an 2000 et même au-delà, tout comme l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme alimentaire mondial (PAM) ont fait des plans précis pour parvenir à des objectifs clairs et bien définis.

Nous rendons hommage au Secrétaire général actuel et à ses prédécesseurs pour leur action et pour le dévouement qu'ils ont apporté à la cause de l'Organisation. Nous pensons que le Secrétaire général peut jouer un rôle important dans l'amélioration des activités des Nations Unies et dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, tel que cela est mentionné aux Articles 98 et 99 de la Charte. Dans ce contexte, nous appuyons les observations faites par le Secrétaire général dans son rapport sur l'activité de l'Organisation en ce qui concerne la possibilité, pour le Secrétaire général, d'utiliser plus largement les missions d'observation et d'enquête.

Le quarantième anniversaire de la création de l'Organisation coïncide avec le vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, contenue dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale. Il est donc particulièrement regrettable que la situation actuelle en

M. Daf'Alla (Soudan)

Namibie et en Afrique du Sud fasse toujours peser une grave menace sur la sécurité du continent africain et sur la paix et la sécurité internationales en raison de l'intransigeance de l'Afrique du Sud et de son refus d'appliquer les résolutions et déclarations des Nations Unies. Etant donné la poursuite de la politique d'apartheid, que les Nations Unies ont déclaré crime contre l'humanité, et des crimes odieux dont le peuple sud-africain est victime de la part du gouvernement raciste - meurtres, répression, bannissements et emprisonnements - et de la déclaration de l'état d'urgence, il incombe à la communauté internationale de prendre des mesures pour aider le peuple de l'Afrique du Sud à faire cesser la politique de discrimination, et de fournir d'urgence une aide au peuple de Namibie pour le rétablissement de son indépendance et de sa souveraineté, sous la direction de la SWAPO et de son dirigeant, Sam Nujoma.

En même temps, les Nations Unies se heurtent à un grave problème au Moyen-Orient en raison de la politique d'agression, de racisme et d'expansionnisme d'Israël, de son mépris des résolutions de l'Organisation et de son refus d'entendre la volonté de la communauté internationale. Les actes d'agression d'Israël contre le Liban et le réacteur nucléaire iraquien ainsi que ses actes d'agression récents contre la Tunisie et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) soulignent la gravité des crimes commis, sont une violation de la Charte des Nations Unies et menacent la paix et la sécurité dans la région et dans le monde dans son ensemble.

L'Assemblée générale a réaffirmé à plusieurs reprises que la question de Palestine est au coeur du conflit du Moyen-Orient et qu'une paix juste et durable ne peut être réalisée sans le retrait complet et sans condition d'Israël de tous les territoires arabes occupés, y compris la Ville sainte de Jérusalem, et l'établissement d'un Etat indépendant de Palestine sur son sol national, sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), seul représentant authentique du peuple palestinien. En conséquence, en cette importante occasion, il faut intensifier les efforts de la communauté internationale pour obliger Israël à mettre en oeuvre les résolutions des Nations Unies et pour fournir l'aide nécessaire au peuple palestinien pour lui permettre de continuer sa juste lutte pour sa souveraineté et son indépendance.

M. Daf'Alla (Soudan)

L'escalade de la course aux armements et les dépenses en armements furent particulièrement sensibles ces dernières années et se sont étendues à certains pays en développement, ce qui représente une menace pour la paix et la sécurité internationales. Le désarmement complet doit donc être le premier souci de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale. Comme l'équilibre actuel repose sur la terreur nucléaire, cette question revêt la plus haute importance. La production et l'accumulation des armes tant nucléaires que classiques et leur capacité destructrice ne cessent d'augmenter. De même, les dépenses en armements sont en constante augmentation : les dépenses totales s'élèvent maintenant à 1 000 milliards de dollars, qui auraient pu être utilisés pour réaliser certains objectifs dans les domaines économique et social, pour lutter contre la pauvreté et pour remédier aux catastrophes naturelles, en particulier dans les pays en développement. Aussi, pour rompre le cercle vicieux de la course aux armements et créer un monde de paix et de stabilité, le système de sécurité collective prévu aux termes de la Charte des Nations Unies doit-il être le premier recours, le recours essentiel?

Pour relever, maintenant et à l'avenir, l'un des plus importants défis auxquels elle se trouve confrontée, l'Organisation des Nations Unies doit tout faire pour promouvoir, dans tous les pays du monde, en particulier les pays en développement, les efforts de développement dans les domaines économique et social. Depuis quatre décennies qu'elle existe, nous avons pu voir que l'Organisation n'a cessé de se concentrer sur les questions économiques, sociales et culturelles. Ces activités absorbent à peu près 75 p. 100 du budget ordinaire de l'Organisation, et couvrent actuellement tous les aspects de la vie économique et sociale.

Toutefois, la diversité des activités de l'Organisation des Nations Unies et les résultats appréciables auxquels elle est parvenue dans les domaines économique, social et culturel ne doivent pas nous amener à sous-estimer l'ampleur de la tâche qui attend notre organisation internationale, qui se doit de répondre aux vastes espoirs que nos peuples ont placés en elle, car cette tâche, avec ses implications sociales et politiques, constitue l'un des éléments fondamentaux qui peuvent favoriser la paix, la stabilité et le progrès dans le monde.

Au cours de sa courte existence, l'Organisation des Nations Unies s'est efforcée de traiter toute une gamme de problèmes économiques, tels que les

M. Daf'Alla (Soudan)

problèmes de l'environnement, de la désertification, des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, de la démographie, ainsi que les problèmes auxquels doivent faire face les pays les moins avancés. Depuis l'année dernière, elle se concentre particulièrement sur la crise économique grave que connaît l'Afrique. Nous espérons qu'au cours de la présente session, l'Assemblée accordera une attention particulière au problème de la dette qui menace maintenant non seulement les économies des pays en développement, mais également la survie même de nombre de leurs sociétés. Le Soudan, pays africain et comptant parmi les moins avancés, se trouve face à une dette très importante qu'il est incapable de rembourser, bien qu'il se soit engagé à assumer ses obligations à cet égard. Cette dette menace son système démocratique et annihile ses efforts de développement. En outre, le problème de la dette des pays en développement, et le problème de la dette africaine, en particulier, ne pourra être véritablement résolu que grâce à un dialogue international sur la question et à un effort concerté en vue de trouver des solutions nouvelles qui tiendraient compte des conditions économiques, sociales et politiques dans lesquelles sont placés les pays débiteurs et de leur capacité d'assurer le service de la dette et de la rembourser. S'agissant de la dette africaine, ces solutions doivent comprendre l'annulation totale ou partielle des dettes publiques ou leur conversion en prêts. Nous avons remarqué que, aux réunions annuelles du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale qui se sont tenues récemment à Séoul, les pays développés semblaient vouloir, pour la première fois, traiter du problème de la dette des pays en développement et de l'endettement de l'Afrique et des pays les moins avancés de manière différente. Nous espérons que cette tendance conduira aux solutions souhaitées.

Comme on le sait, l'une des plus grandes tragédies dont le monde a été témoin récemment est l'augmentation croissante du courant des réfugiés et du nombre de personnes forcées à quitter leurs foyers et à fuir ailleurs dans leur recherche de sécurité, de stabilité et de nourriture. Pendant trois décennies et même plus, le Soudan a donné asile à un grand nombre de réfugiés, qui se sont vus obligés d'émigrer au Soudan pour de nombreuses raisons. Le Soudan a respecté à cet égard les conventions internationales et régionales et les lois régissant la question des réfugiés de tous genres et de toutes catégories. Je tiens à répéter la déclaration faite à cet égard par le Gouvernement provisoire du Soudan, à savoir que nous

M. Daf'Alla (Soudan)

continuerons d'honorer nos engagements humanitaires et moraux vis-à-vis des réfugiés qui viennent dans notre pays, malgré le fardeau matériel et social qu'ils nous imposent. Certes, nous savons gré à la communauté internationale de l'appui qu'elle nous donne dans notre action en faveur des réfugiés, mais il faut absolument redoubler d'efforts faits pour trouver des solutions aux causes fondamentales du problème des réfugiés. Nous pensons également qu'il importe de lier l'aide apportée aux réfugiés aux efforts de développement déployés dans les régions aux prises avec ce problème.

Nous devons faire valoir, à l'occasion de la célébration de son quarantième anniversaire, que l'Organisation des Nations Unies restera un instrument essentiel, un instrument indispensable à la sauvegarde de la paix internationale et un instrument irremplaçable dans la promotion de la coopération internationale. Cette organisation mondiale nous a permis d'éviter les guerres et la dévastation. C'est grâce à l'Organisation des Nations Unies et à notre fidélité unanime à ses buts et principes que le XXe siècle a pu survivre sans connaître une troisième guerre mondiale. Le Soudan estime que l'Organisation, aujourd'hui comme il y a 40 ans, est pour le monde une nécessité première. Nous devons donc tous renouveler notre foi en elle afin de lui permettre d'instaurer résolument la paix internationale et la coopération collective.

M. El G'izouli Daf'Alla, premier ministre de la République démocratique du Soudan, est escorté de la tribune.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : L'orateur suivant est S. Exc. l'honorable Herbert A. Blaize, premier ministre de la Grenade.

M. Herbert A. Blaize, premier ministre de la Grenade, est escorté à la tribune.

M. BLAIZE (Grenade) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, monsieur le Président, pour cette occasion qui m'est offerte de prendre la parole à l'Assemblée générale, et vous féliciter pour votre élection à la présidence de cette assemblée. Je suis persuadé que sous votre direction compétente, les travaux de l'Assemblée connaîtront des résultats fructueux.

Je prends la parole au nom d'un peuple et d'un pays qui, récemment, ont été traumatisés par l'épisode le plus violent et le plus sanglant de l'histoire politique moderne de la région des Antilles. La Grenade a souffert, et continue de souffrir durement, des conséquences de viles rivalités politiques qui, pendant près de 20 ans, ont porté préjudice au progrès économique et social de notre peuple. Durant cette période, des régimes autoritaires et anticonstitutionnels ont privé notre peuple de possibilités réelles de progrès, sur le plan individuel, et de l'exercice de ses droits de l'homme fondamentaux. La Constitution de notre pays a été constamment violée et a même été suspendue par la force des armes en 1979.

Ce dernier événement a finalement conduit à une semaine d'horreur et de chaos indescriptibles, en octobre 1983, lorsque, à la suite d'actes scandaleux où des personnes ont été tuées et blessées, tous les habitants du pays ont été placés sous résidence surveillée par l'imposition d'un couvre-feu de 24 heures et menacés d'être abattus à vue s'ils sortaient de chez eux.

Dans ces circonstances, des Etats amis ont été invités à rétablir le maintien de l'ordre et à aider notre peuple à se libérer des serres d'une idéologie étrangère qui n'avait manifesté aucun respect de la vie humaine ni des préférences politiques et des valeurs démocratiques. Je tiens à déclarer que les forces militaires de ces Etats amis ont été totalement retirées et que la sécurité de la Grenade incombe à nouveau à la Force royale de police de la Grenade.

Entre-temps, une stabilité suffisante a été rétablie à la Grenade pour permettre au peuple de désigner un gouvernement de son choix dans le cadre d'élections qui se sont déroulées librement et régulièrement en décembre 1984. La majorité des Grenadins ont exprimé leur volonté et se sont déclarés en faveur du retour au gouvernement constitutionnel et à la démocratie parlementaire. A l'heure actuelle, mon gouvernement s'emploie activement à renforcer ces acquis démocratiques et à maintenir l'ordre. Nous sommes sur le point de rétablir un système de gouvernement local dans tout le pays, lequel offrira des possibilités de

M. Blaize (Grenade)

participation véritable à la vie politique. Une Commission de révision de la Constitution va terminer prochainement ses travaux et on escompte que certaines de ses recommandations contribueront encore davantage à la démocratisation du système politique.

La façon dont les conditions économiques et politiques de mon pays ont évolué impose à mon gouvernement et à mon peuple une conception de l'histoire et une perception des événements qui sont parfois contradictoires et décourageantes. Mais nous croyons que le désespoir est la négation du rôle positif que les institutions politiques et sociales peuvent jouer dans les affaires internationales et intérieures. Le Gouvernement de la Grenade sait, néanmoins, que la seule existence physique ou symbolique d'organisations internationales ne suffit pas à matérialiser leurs possibilités précieuses de médiation, de paix et de progrès. Nous croyons que les Etats Membres doivent donner pour mandat à ces organisations la réalisation des nobles idéaux qu'ils évoquent souvent avec enthousiasme dans leurs déclarations, mais qu'ils sapent ensuite, par des manoeuvres tactiques et un manque systématique de volonté politique.

En cette occasion mémorable du quarantième anniversaire des Nations Unies, ma délégation tient à s'associer, et à associer le peuple de la Grenade, aux nombreux représentants qui ont exprimé leur attachement et leur appui sincères aux travaux des Nations Unies. Nous, à la Grenade, estimons que les Nations Unies demeurent l'instrument principal de la paix et de la sécurité dans le monde grâce à la coopération internationale.

Bien entendu, cela avait été prévu par les pères fondateurs lorsqu'ils ont proclamé, dans le préambule de la Charte, leur volonté de préserver les générations futures du fléau de la guerre, leur foi dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes ainsi que des nations, grandes et petites.

En cette quarantième année d'existence des Nations Unies, nous avons confiance qu'elles réaliseront ces rêves louables. Pour des millions de chrétiens et de juifs, partout dans le monde, le chiffre 40 revêt un sens particulier. Pendant 40 jours et 40 nuits, les pluies diluviennes se sont déversées sur l'arche de Noé. Pendant 40 ans, les Israélites ont erré dans le désert à la recherche de la terre promise. Pendant 40 jours et 40 nuits, Jésus a jeûné dans le désert alors qu'il se

M. Blaize (Grenade)

préparait à son ministère, et après sa résurrection, il est resté 40 jours avec ses apôtres, ce qui fut pour ses disciples une période de joie et d'enrichissement.

En une époque plus rapprochée, le grand Américain Benjamin Franklin a écrit :

"A 20 ans, c'est la volonté qui domine chez l'homme; à 30 ans, c'est l'esprit. Mais à 40 ans, c'est le jugement de la maturité."

C'est avec cette riche maturité acquise après 40 ans de dure expérience que nous attendons des Nations Unies qu'elles s'acquittent de manière efficace des objectifs de la Charte définis en 1945.

Mais pour réaliser les grands espoirs que la Charte a fixés pour l'humanité, les Nations Unies doivent affronter certaines réalités fondamentales. Même si le monde ne sera sans doute jamais pleinement à l'abri de l'injustice, il convient de reconnaître sans ambiguïté qu'il ne peut y avoir de paix durable lorsque l'injustice est institutionnalisée. Par conséquent, des mesures urgentes et collectives s'imposent pour débarrasser l'Afrique du Sud du fléau de l'apartheid et du gouvernement minoritaire, et pour octroyer l'indépendance à la Namibie.

En ce qui concerne la recherche de la paix mondiale, nous sommes heureux de noter que le 24 octobre sera proclamée l'Année internationale de la paix. La Grenade contribuera au Fonds volontaire et nommera un Comité de haut niveau chargé de définir des programmes éducatifs et culturels pour célébrer cette Année.

M. Blaize (Grenade)

Dans le discours du trône de décembre 1984, il a été déclaré que la Grenade est déterminée à oeuvrer sans relâche pour appuyer les Nations Unies dans le rôle qui leur incombe de maintenir la paix. Plus récemment, à St. Kitts, nous nous sommes joints aux ministres des affaires étrangères du CARICOM pour lancer un appel à la communauté internationale afin qu'elle renforce son engagement à l'égard du processus multilatéral et, plus particulièrement, pour qu'elle recourt davantage à l'ONU et à ses institutions spécialisées pour résoudre les problèmes internationaux.

Le Gouvernement de la Grenade assiste avec une vive préoccupation à la l'escalade de la tension en Amérique centrale. Les événements dans la région constituent une menace pour la paix et la sécurité internationales. Nous demandons instamment aux Etats de la région de rechercher dans le cadre proposé par le Groupe de Contadora un règlement négocié à tous leurs problèmes.

La Grenade estime que c'est aux grandes puissances qu'incombe la responsabilité de prendre d'urgence des mesures concrètes propres à favoriser la désescalade de la course aux armements dans les domaines nucléaire et classique. La réduction immédiate du volume des ressources investies à l'heure actuelle dans cette entreprise non productive et dangereuse intéresse en fait le peuple de la Grenade mais aussi tous les peuples du monde en développement.

Le Gouvernement de la Grenade considère que la situation actuelle exige d'énergiques mesures collectives et demande à tous les Etats de s'engager à rechercher un règlement immédiat à ces problèmes.

Qui pourrait nier l'urgence qu'il y a à parvenir à un règlement juste au problème du Moyen-Orient - un règlement qui respecte le droit de tous les Etats à l'existence dans le cadre de frontières sûres et reconnues?

Comme je viens de le dire, les auteurs de la Charte ont réaffirmé leur foi dans l'égalité des droits des hommes et des femmes ainsi que des nations, grandes et petites. Aujourd'hui, il est particulièrement pertinent de mettre l'accent sur les petits Etats. L'ONU a parcouru un long chemin depuis 1945 puisque le nombre de ses Membres, qui était à l'origine de 51, a maintenant triplé. Des petits pays, qui n'existaient pas en 1945, occupent une bonne place dans cette augmentation et constituent aujourd'hui une réalité importante de la communauté internationale. Des mesures spéciales sont nécessaires pour aider ces petits pays à surmonter les difficultés qu'ils rencontrent en raison de leur taille ou de leur caractère insulaire. Indépendamment de leur vulnérabilité inhérente à tout petit Etat, ils

M. Blaize (Grenade)

font face à de graves problèmes politiques et économiques. Pour les aider, entre autres, il faudrait que la Banque mondiale renonce à sa tentative irréaliste qui consiste à empêcher la plupart d'entre eux de bénéficier des services de l'Association internationale de développement (IDA) - du guichet de l'IDA pour l'octroi à des conditions libérales de fonds destinés au développement.

La décision prise en 1979 par l'Assemblée générale d'ouvrir une série de négociations globales et soutenues sur la coopération économique internationale pour le développement, qui devraient porter sur les grands problèmes qui se posent dans le domaine des matières premières, de l'énergie, du commerce, du développement, et en matière monétaire et financière en vue de l'instauration d'un nouvel ordre économique international, revêt pour ces petits Etats une importance particulière.

Bien qu'un Comité plénier ait procédé à des réunions et à des consultations et bien que les pays en développement se réunissent dans le cadre du Groupe des 77, aucun résultat tangible n'a été enregistré.

A cet égard, les chefs de gouvernement du CARICOM, qui se sont réunis à la Barbade en juillet dernier, ont demandé des consultations globales efficaces sur toutes les mesures financières et monétaires internationales. La Grenade s'est jointe à cet appel et prie instamment la présente session de l'Assemblée générale de donner suite à cet appel.

S'agissant de la participation des jeunes aux prises de décision, je voudrais dire qu'un comité national a été créé à la Grenade, qui est chargé d'appuyer les mesures propres à promouvoir les programmes relatifs à l'Année internationale de la jeunesse.

S'agissant des questions relatives aux femmes, des mesures de suivi sont prévues en ce qui concerne la Conférence chargée de l'examen de la Décennie de la femme, qui s'est réunie récemment à Nairobi. A la Grenade, on considère que les femmes ont un rôle important à jouer dans la formulation des politiques du pays. Des sept secrétaires permanents des sept ministères que comprend le gouvernement actuel, quatre sont des femmes. Deux des sept secrétaires parlementaires sont des femmes et une femme est également secrétaire au Conseil des ministres.

Je vais enfin évoquer un problème qui préoccupe toujours davantage le monde entier : l'augmentation du trafic et de la consommation des stupéfiants. La Grenade appuiera les mesures régionales et internationales visant à faire face à ce

M. Blaize (Grenade)

problème afin de veiller à la santé et au bien-être de notre peuple. Que Dieu nous dirige dans les efforts que nous faisons pour créer un monde sain, pour les jeunes comme pour les personnes âgées.

L'Honorable Herbert A. Blaize, premier ministre de la Grenade, est escorté de la tribune.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : L'orateur suivant est S. Exc. M. Arturo Fajardo Maldonado, envoyé spécial du chef d'Etat de la République du Guatemala.

M. FAJARDO MALDONADO (Guatemala) (interprétation de l'espagnol) : J'ai l'honneur de donner lecture du message que le chef d'Etat du Guatemala, le général Oscar Humberto Mejía Víctores, adresse aux délégations qui célèbrent le quarantième anniversaire des Nations Unies. Le texte de ce message se lit comme suit :

"En ma qualité de chef d'Etat du Guatemala, et étant dans l'impossibilité d'assister personnellement à la commémoration du quarantième anniversaire des Nations Unies, j'ai l'honneur de vous adresser le message de paix et de solidarité du peuple guatémaltèque que j'ai l'honneur de représenter et qui, en dernière instance, est et doit être le bénéficiaire authentique des efforts et des réalisations de l'Organisation mondiale.

M. Fajardo Maldonado (Guatemala)

Cette commémoration nous offre l'opportunité d'examiner avec objectivité et en toute sérénité non seulement les résultats des travaux de notre organisation mais, ce qui est encore plus important, les perspectives qui permettent de renforcer le système de coopération multilatérale dans un monde toujours plus interdépendant.

En signant la Charte des Nations Unies à San Francisco, il y a 40 ans, les fondateurs de l'Organisation ont conçu un modèle d'organisation qui garantisse la paix et la sécurité pour tous les pays, en concrétisant dans sa Charte constitutive les normes fondamentales qui devaient constituer la pierre angulaire du droit international général. Les dispositions de la Charte devaient sauvegarder la sécurité collective, la justice, les droits de l'homme et, en général, donner un élan au progrès social et économique qui permette à tous les peuples du monde d'obtenir un niveau de vie digne. L'idéal premier était donc la création d'un organisme mondial susceptible de stimuler la coopération entre les grandes puissances ainsi que des relations harmonieuses entre tous les pays.

Pour concrétiser ces nobles objectifs, l'Organisation mondiale devait pouvoir compter sur la collaboration des grands vainqueurs et des anciens alliés de la deuxième guerre mondiale. Malheureusement, les rivalités et antagonismes des grandes puissances ont affecté cet équilibre de puissance si nécessaire et indispensable à la paix internationale. La coopération et la compréhension n'ont pas été suffisamment encouragées. On a favorisé la polarisation politique et idéologique qui, en fin de compte, n'a pas permis aux Nations Unies de devenir le centre moteur d'un monde pacifique et stable. S'il n'y a pas eu une troisième guerre mondiale, par contre de nombreux conflits et guerres locaux ou régionaux se sont produits.

Le monde d'aujourd'hui n'est pas celui de 1945. Des changements importants sont intervenus qui se reflètent dans le fonctionnement des Nations Unies. Le système colonial a pratiquement disparu et de ce fait ont surgi de nouveaux Etats souverains et indépendants qui, aujourd'hui, font partie de l'Organisation. Cette augmentation importante du nombre des Membres de l'Organisation constitue le meilleur hommage rendu aux efforts des Nations Unies dans leur lutte contre le colonialisme. La majorité des nouveaux Etats sont des pays en développement qui font des efforts pour améliorer les conditions de vie de leurs peuples et pour créer un système de relations économiques internationales plus équitable.

M. Fajardo Maldonado (Guatemala)

Le Guatemala fait partie de la communauté des pays en développement et s'efforce également de surmonter les obstacles qui l'empêchent d'atteindre de meilleurs niveaux de vie pour sa population. Il ne fait aucun doute que l'Organisation des Nations Unies représente pour nous le cadre de coopération internationale le plus approprié pour aider et renforcer les efforts que font, sur le plan interne, les gouvernements et les peuples pour résoudre leurs difficultés. Pour nous, l'Organisation accuse plus de réalisations et de progrès que d'échecs. C'est pourquoi nous continuerons de participer activement à la promotion de la compréhension, du bien-être et de la concorde auxquels nous aspirons tous. Il importe donc que les pays du tiers monde renforcent leur présence et fassent entendre leur voix aux Nations Unies et il importe, surtout, que l'on réaffirme la solidarité entre tous ces pays grâce à la coopération Sud-Sud, notamment ses plus grands succès aux niveaux régional et sous-régional. A cet égard, mon pays s'enorgueillit de son attachement à sa tradition d'intégration avec ses frères d'Amérique centrale.

L'interdépendance est une réalité irréversible du monde contemporain et les pays industrialisés ne l'ignorent pas. Nous sommes convaincus que les Nations Unies constituent un instrument unique pour promouvoir la compréhension entre les pays en développement et les pays plus avancés, car, dans un monde toujours plus fragmenté, la participation à un système multilatéral de coopération ne peut être que complémentaire et non antagoniste ou exclusiviste. Quelles que soient notre taille et nos possibilités respectives, nous avons tous beaucoup à apporter ou beaucoup à perdre. Le Guatemala, avec optimisme, continuera de contribuer au renforcement de l'Organisation qui, au prix de tant de sacrifices pour l'humanité, a pu exister et survivre durant 40 ans et qui, malgré ses limitations, a réussi à ouvrir de nouvelles voies significatives dans les domaines scientifique, humanitaire, technique, social, économique, culturel, conceptuel et pratique.

Dans une optique pessimiste et négative, il est plus facile de critiquer l'Organisation des Nations Unies pour ses erreurs et ses échecs que de reconnaître et enregistrer ses nombreux succès. Ses défauts et ses faiblesses ne devraient pas se traduire par une hostilité ou un manque d'enthousiasme à son endroit ni nous amener à minimiser ses réalisations ou à mépriser ses efforts.

M. Fajardo Maldonado (Guatemala)

A cet égard, les moyens de communication peuvent grandement contribuer en informant l'opinion publique de la tâche difficile qui a été confiée à notre Organisation qui, en tant qu'entité humaine, est, en dernière instance, le reflet de la volonté politique des Etats qui la composent. Nous ne devons pas oublier que ce sont les peuples qui, en fin de compte, sont les véritables Membres des Nations Unies et que le défi qui nous est lancé consiste à saisir l'occasion que nous donne le quarantième anniversaire de la création de l'Organisation pour réexaminer l'avenir des relations entre l'Organisation et les peuples du monde."

La séance est levée à 12 h 30.